


Commune de Sainte-Reine Département de Savoie		DELIBERATION du CONSEIL MUNICIPAL N° 2023-41
Nombre de Conseillers En exercice : 11 Présents : 09 Votants : 09 Votes pour : 09 Votes contre : 0 Abstention : 0	L'an deux mille vingt-trois le 08 décembre Le Conseil Municipal de la Commune de Sainte-Reine, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de Monsieur FERRARI Philippe, Maire. Date de convocation du Conseil Municipal : le 04 décembre 2023 Présents : Mesdames, Messieurs, FERRARI Philippe, MICHEL Véronique, PERIER Marine, PERRIER Mathieu, RIVOLLET Yves, VIBERT Annie, GACHET Stéphanie, MATKOVIC-PELLERIN Jessica, PRAVERT Mikaël. Absents excusés : LEXTRAIT Emmanuel, SAMSON Aurélie Secrétaire de séance : VIBERT Annie	
Préfecture	<div style="border: 1px solid black; padding: 5px;"> <p>Envoyé en préfecture le 18/12/2023 Reçu en préfecture le 18/12/2023 Publié le  ID : 073-217302777-20231208-DELIB202341-DE</p> </div>	

Objet : Redevance d'occupation du domaine public : kiosque

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'un kiosque a été installé au moment de l'aménagement de la traversée d'Épernay. Le kiosque est installé sur le domaine public communal. Il a été convenu qu'un distributeur de pizzas sera mis en place.

Dans le but de louer ce terrain communal, il y a lieu de prévoir un tarif de la redevance d'occupation.

La location se fera au 01/07/2024. Le tarif pour l'année 2024 sera de 150 €.

Il est proposé au Conseil Municipal un tarif de 300 € par an, facturé annuellement, en fin d'année civile.

Le tarif pourra être révisé chaque année en fonction de l'article R 2125-3 du code général de la propriété des personnes publiques.

Le Conseil Municipal à l'unanimité valide les tarifs et autorise Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits.

Et ont signé au registre les membres présents.

Sainte-Reine le 08 décembre 2023

La secrétaire

Annie VIBERT

Le Maire

Philippe FERRARI